

POSTE DE SECURITE 2H30

Date d'édition :
15/07/2019

Date de révision trimestrielle :
01/01/2020

VERSION
PCS-2019-08-AI

Auteur : Référent Pédagogique
M.FATEH DERRICHE

POSTE DE SECURITE 2H30

EPS

Ecole de Prévention et de Sécurité
14 rue Jules Vanzuppe 94200 Ivry Sur Seine
Tél : 09 83 39 42 54
Email : eps.direction@gmail.com
831 338 728 RCS CRETEIL – APE 8559A
Agrément SSIAP 1703 – Agrément CQP APS : 9417111101
Autorisation CNAPS : FOR-094-2023-04-20-20180628985
Numéro d'activité : 11 94 09515 94



LE POSTE DE SECURITE

Le poste de sécurité est un local dans lequel sont regroupés les

équipements permettant d'assurer la surveillance des installations

Le poste de sécurité doit être situé dans l'établissement de façon à être facilement et rapidement accessible aux sapeurs-pompiers depuis la voie publique

Ce local doit être construit de façon à être protégé d'un incendie voisin

L'accès au poste de sécurité est strictement réservé au personnel autorisé



LES INSTALLATIONS DU POSTE DE SECURITE.

Les installations présentes au poste de sécurité sont classées en trois types

Les installations de sécurité incendie :

- matériel central du S.S.I
- surveillance des installations d'extinction automatique
- moyens de communication interne permettant de recevoir

une alerte interne, interphonie ascenseurs et nacelle

- moyens d'alerte
- documents (main courante, plans, consignes, formulaires

Les installations de gestion technique : pour les permis de feu, registre de sécurité...)

- système de surveillance et de gestion des installations

(ascenseurs, climatisation, chauffage, éclairage normal...)

Les installations de sûreté :

- contrôle d'accès
- système anti-intrusion



PRINCIPE DE GESTION DES INSTALLATIONS

Lorsque les différentes installations sont regroupées dans le même poste de sécurité et donc placées sous la surveillance des mêmes personnels, LA GESTION DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE EST PRIORITAIRE SUR TOUTES LES AUTRES

Des dispositions d'aménagement du poste de sécurité doivent être prises de façon à empêcher la confusion du personnel lors de la réception d'une alarme.

L'agent qui assure la gestion d'une alarme restreinte ne doit pas pouvoir être distrait par des signaux provenant d'une installation autre que celles dédiées à la sécurité contre l'incendie



LES UNITES D'AIDE A L'EXPLOITATION

Une Unité d'Aide à l'Exploitation (U.A.E.) est un équipement associé à un S.S.I. de catégorie A ou B ou C permettant d'en faciliter l'exploitation.

EN AUCUN CAS LA PRESENCE D'UNE U.A.E. NE PERMET DE SUPPRIMER L'U.S ET L'U.C.M.C DU C.M.S.I.

UNE PANNE AFFECTANT L'U.A.E. NE DOIT PAS PERTURBER LE FONCTIONNEMENT NORMAL DU C.M.S.I.



L'U.A.E. de base installée sur le C.M.S.I. elle

permet de :

- détailler les informations émises par l'US**
- mettre hors service les DAS d'une ZS pour essai ou maintenance (niveau d'accès 3)**
- inhiber l'automatisme entre le S.D.I et le C.M.S.I pour essai ou maintenance**

L'U.A.E. générale pour les catégories A ou B. Cet équipement est installé à distance du C.M.S.I. Il garde les fonctions de l'U.A.E. de base en permettant en plus :

- les télécommandes de mise en sécurité**
- l'affichage sur écran des plans de zones avec matérialisation des DAS**
- l'affichage des consignes générales ou particulières à appliquer**

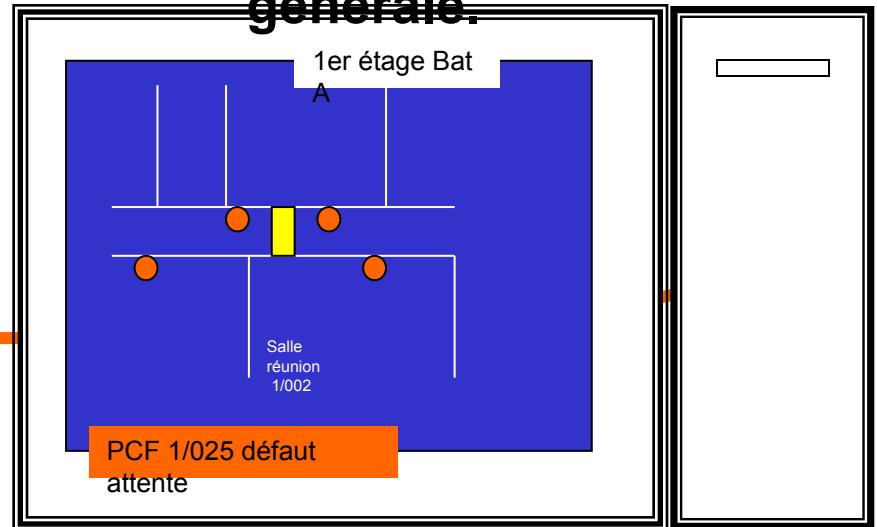




**U.A.E. de base intégrée au
C.M.S.I.**



U.A.E. générale.



Reproduction Interdite



LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS

DE SECURITE CONTRE L'INCENDIE
Outre le matériel central du S.S.I le poste de sécurité peut être doté de systèmes de surveillance dédiés à d'autres moyens de secours

On peut trouver par exemple :

La surveillance des installations d'extinction automatiques :

- témoin de passage d'eau des postes de contrôle
- démarrage de la pompe jockey et des surpresseurs
- niveau d'eau des réserves
- position des vannes principales

La surveillance du taux de monoxyde de carbone (CO) dans un parc de stationnement et le contrôle de la ventilation mécanique

La surveillance des appareils élévateurs

La surveillance des sources électriques du bâtiment



LA GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE (G.T.C)

Une G.T.C. est constituée d'un ensemble d'équipement qui permettent de :

- surveiller le fonctionnement d'installations**
- démarrer ou arrêter ces installations**
- assurer les réglages nécessaires à leur bon fonctionnement**

L'ensemble de ces opérations sont réalisables depuis un système Informatique.

Les installations techniques contrôlables sont par exemple :

- les ascenseurs et escaliers mécaniques**
- le chauffage**
- la climatisation et la ventilation mécanique**
- l'éclairage normal**
- les volets roulants motorisés**



LA RECEPTION DES APPELS D'ALERTE INTERNE

L'alerte interne est une demande de secours faite auprès du service de sécurité par une personne présente dans le bâtiment

Les moyens d'alerte interne sont :

- la téléphonie interne
- les interphones
- le réseau de radio-transmission
- la demande d'intervention faite auprès d'un agent de sécurité

Un agent recevant un appel de demande de secours devra obtenir les renseignements suivants :

- Identité ou fonction du demandeur
- localisation exacte dans le bâtiment de l'événement
- nature de l'événement (feu, odeur suspecte, accident de personne)
- importance de l'événement

Ces informations seront transmises au chef d'équipe pour décision



EXEMPLE DE FICHE D'ALERTE

Date **03 janvier** Heure appel **15 H**
: **2006** : **25**

Moyen **Poste** Agent **A.**
: **1621** : **Poniatowski**

Demandeur **Mme BERCY**
: **(SST)**

Motif **Personne inconsciente suite à une**
: **chute**

Localisation **Escalier C 1er**
: **étage**

Précision

:
Un visiteur ayant fait une chute dans l'escalier.

Victime inconsciente avec respiration normale.

Placée en P.L.S et surveillée par un S.S.T

Equipe du poste de sécurité partie à 15 H 26

Arrivée de l'équipe de sécurité à 15H 28

Sur demande du chef d'équipe, appel du centre de secours à 15 H 31



FIN

Reproduction Interdite